

Bilicence Droit / Anglais

Le département d'études anglophones a pour responsabilité la formation des étudiants qui sont inscrits à ce diplôme à

(1) une compétence linguistique approfondie, à l'oral et à l'écrit ;

(2) une connaissance de l'histoire et du fonctionnement des institutions politiques britanniques et américaines.

A partir de ces acquis indispensables, les étudiants seront initiés à la connaissance des systèmes et procédures juridiques des pays anglophones, la formation juridique faisant progressivement appel à des juristes britanniques et américains, qui viennent à Université Paris Nanterre dans le cadre de la collaboration que nécessite la mise en oeuvre de ce diplôme international.

- Consultez l'offre de formation [Droit / Anglais](#) sur le site de l'UFR Droit et Science Politique

Mis à jour le 12 février 2016

Vos responsables pédagogiques

L1-L2 : J.-F. Moisan

L3 : S. McEvoy

Document en téléchargement

[Exemple de Test d'orientation en langue \(2012\)](#)

<https://anglais.parisnanterre.fr/bilicence-droit-anglais-640354.kjsp?RH=1448287041810>